



Nationalité française par filiation

Par mohamed mounir, le 03/08/2014 à 02:30

bon jour pour tous le monde alors: mon arrière grand père c'est un capitaine de l'arme française du 3em régiment de spahis en Algérie du 1865 a 1888 (1) il as sa nationalité française sur le senatus consulte du 14 juillet 1865 un décret présidentiel du 15 novembre 1879 le bulletin officiel de l'Algérie année 1880(2), mon grand père paternel et n'es en 1868 en Algérie son acte de naissance et sur le site de anom(3) sur bulletin officiel de l'Algérie année 1916(4) le juge français accorde son droit sur la nationalité française de son per lui et son frère nés en 1879 aussi mon grand père-maternel-*mon père et ma mer son des cousin*mon per et n'es en 1903 en Algérie et ma mer en 1913 aussi en Algérie(5) et moi je suis n'es en 1946 en Algérie (6) pour allusion mon oncle a obtenu la nationalité française par filiation de son père avec jugement.

mon problème si que j'ai pas trouvez l'acte de mariage de mon grand père paternel avec ma grand mer et j'ai pas trouvez aussi l'acte de mariage de mon grand père maternel avec ma grand mer et n'est acte de naissance n'est Dèce sur elle alors mon problème ou bien ma question si quoi les démarche et comment faire pour compléter le dossier pour avoir la nationalité française par filiation tous les document que j'ai son:

- 1-copie de livre militaire et les légions d'honneur de mon arrière grand père
- 2-une copie de bulletin officiel de l'Algérie année 1880
- 3-une copie de bulletin officiel de l'Algérie année 1916
- 4-copie acte naissance de mon grand père paternel
- 5-copie acte Dèce de ma grande mer paternel
- 6-copie acte naissance et Dèce de mon grand père maternel
- 7-copie acte naissance et Dèce de mon père et ma mer et leur carte national
- 8-ma carte national en 1962 *j'avais 16 ans*
- 9- copie de jugement de mon oncle.

A la fin merci infiniment pour les m'ombre du groupe qui font a énorme effort pour répandre sur les question .

Merci du fond de cœur